rule que le dernier mendicant de maroquin, et c'est à vous, Ranc, que je devrai ce malheur, vous sur qui j'avais tant compté pour mon oraison funèbre. »

Un ministère Rouvier

L'agence l'« Information » nous téléphone :

Toute la journée s'est passée en conversations dans les couloirs du Palais-Bourbon. Ce qui a été dit hier, se redit aujourd'hui et se redira encore demain.

Il n'y aura en effet aucune indication sérieuse, avant le retour du président de la République.

Nous répétons les bruits de couloir, à savoir que M. Rouvier devient l'homme politique auquel ferait appel M. Loubet, lui laissant la liberté complète du choix de ses collaborateurs, et on fait circuler la combinaison suivante :

Président du Conseil et ministre des Finances : Rouvier.
Intérieur : Etienne.
Justice : Sarrien.
Affaires étrangères : Delcassé.
Guerre : Berteaux.
Marine : Thompson.
Instruction publique : Dubief.
Travaux publics : Gauthier, de l'Aude.
Commerce : Clémentel ou Jean Dupuy.
Agriculture : Viger.
Postes et Télégraphes : Morlot.

Chacun indique des combinaisons diverses dans lesquelles figurent ou M. Jean Dupuy, ou M. Clémenceau ou Millerand, comme pouvant être le président du Conseil des ministres de demain.

De pressantes sollicitations ont été faites près de M. Henri Brisson pour le prier d'accepter le pouvoir, mais l'ancien président de la Chambre s'y serait formellement refusé.

Les Socialistes et les Dissidents

M. Combes résolu à se retirer. — Une combinaison Rouvier-Etienne.

L'Agence Havas publie la communication suivante :

—Les députés ne sont pas venus aujourd'hui au Palais-Bourbon en plus grand nombre que les dimanches précédents.

Parmi ceux qu'on a dû apercevoir dans les couloirs, où ils n'ont d'ailleurs fait qu'une très courte apparition, se trouvaient MM. Jaurès, Briand, Rouanet, Krantz, Zévaès, Baron (Bouches-du-Rhône), Lachaud, Babaud-Lacoze. *Sollicités de faire connaître* leur sentiment sur la situation politique et sur la façon dont ils envisagent la solution de la crise ministérielle, ils ont tous observé une très grande réserve. Sur un point seulement, les socialistes ont manifesté une opinion formelle : c'est que les votes émis avant-hier par la Chambre s'opposent à la constitution d'un cabinet qui ne s'inspirerait de la même politique que le ministère Combes. Si, disent-ils, le futur président du conseil, quel qu'il soit, interprète ces votes comme ils doivent l'être, il s'abstiendra de choisir ses collaborateurs parmi les dissidents de la majorité. La présence d'un seul d'entre eux dans la nouvelle combinaison nous obligerait à lui refuser notre concours car ce choix pourrait, à tort, ou à raison, être interprété comme la justification de ceux des républicains qui ont aidé l'opposition dans sa lutte incessante contre M. Combes et ses collaborateurs.

Plusieurs députés de la majorité sont venus, au ministère de l'intérieur, pour prier le président du Conseil de ne pas donner suite à son intention d'abandonner le pouvoir. Ils ont exprimé l'avis que seul M. Combes pouvait maintenir, dans son intégrité, la majorité actuelle et faire aboutir les réformes inscrites dans son programme et acceptées par la Chambre.

M. Combes ne s'est pas laissé toucher par ces arguments et a persisté dans sa résolution de se retirer.

Primitivement, les ministres devaient se réunir mardi à l'Elysée sous la présidence de M. Loubet et c'est dans cette réunion que M. Combes devait remettre au chef de l'Etat sa démission et celle de ses collègues. Par suite de la mort de la mère de M. Loubet et de la fixation à mardi des obsèques, le conseil des ministres a été retardé de 24 heures.

Les ministres ne seront démissionnaires que mercredi matin.

Le Président de la République, suivant l'usage, *consultera sur la situation*, dans l'après-midi du même jour, le président du Sénat et le président de la Chambre et fera appeler jeudi matin le personnage politique auquel il offrira la mission de former le nouveau cabinet.

Les noms de MM. Rouvier, *Brisson* et Poincaré continuent à être le plus fréquemment prononcés. Toutefois, il est certain que M. Rouvier paraît être à l'heure actuelle plus particulièrement désigné pour recueillir la succession de M. Combes. C'est lui croit-on, qu'indiquera M. Combes à M. Loubet et le ministre actuel des finances a, on le sait toutes les sympathies du chef de l'Etat.

Si M. Rouvier accepte, voici quelles seraient, d'après les bruits en circulation et naturellement sous les plus grandes réserves, les grandes lignes de sa combinaison.

Il prierait tout d'abord M. Delcassé de lui conserver sa collaboration comme ministre des affaires étrangères et M. Berteaux de garder le ministère de la guerre, où sans doute, la tâche est difficile et lourde mais où il a fort bien réussi, au gré de la majorité républicaine. Dans le cas où M. Berteaux acquiescerait à cette demande, le portefeuille de l'intérieur reviendrait à M. Etienne. Mais il faut prévoir l'éventualité d'un refus de M. Berteaux qui, malgré son courage dont il a donné l'assurance hier encore à la tribune, ne serait pas disposé, dit-on, à rester à la tête du département de la guerre. M. Rouvier offrirait alors à M. Berteaux le portefeuille des finances et prendrait, avec la présidence du Conseil, le ministère de l'Intérieur. Le portefeuille de la guerre serait offert à un général. Le général Brun, dit-on, qui occupa les fonctions de sous-chef d'état-major général de l'armée.

M. Thomson, qui sera, d'après l'opinion générale, appelé à faire partie de la nouvelle combinaison ministérielle, quelle qu'elle soit prendrait le ministère de la marine. M. Merlou irait aux travaux publics ou au commerce, etc.

Le choix des autres collaborateurs de M. Rouvier dépendra des nécessités de la combinaison : répartition de certains portefeuilles aux représentants des groupes de la majorité, *attribution au Sénat de deux autres* portefeuilles (M. Rouvier est, on le sait, sénateur).

De toute façon, quatre ministres, en dehors de M. Combes, se retireront sans doute, pour des considérations politiques diverses : MM. Camille Pelletan, Vallé, Chaumié et Maruéjouls. Il se pourrait que plusieurs des collègues actuels des ministres que nous venons de désigner fussent priés de continuer leur concours au nouveau président du Conseil.

Les journées d'aujourd'hui et de demain apporteront peut-être quelques indications supplémentaires. Il est cependant vraisemblable que rien de précis ne se dégagera avant mercredi au plus tôt ».

Au Sénat

La séance de demain, au Sénat, sera levée en signe de deuil, en raison de la mort de la mère de M. Loubet.

Il est probable que la prochaine séance aura lieu jeudi ou vendredi.

On sait que l'ordre du jour porte en tête la loi militaire de deux ans. L'opinion générale est que cette discussion ne pourra être entamée avant la constitution du nouveau cabinet, puisque la démission du ministère actuel paraît être assurée.

C'est la combinaison Rouvier qui est considérée, au Sénat, comme ayant la plus sérieuse chance d'aboutir.

Le Groupe radical-socialiste

Le groupe radical-socialiste s'est réuni, aujourd'hui, pour examiner la situation. Aucun procès-verbal n'a été communiqué.

Nous croyons toutefois que de l'échange de vues qui a eu lieu, il ressort que le groupe est décidé à n'accorder sa confiance qu'à un ministère résolu à appliquer le programme des réformes de M. Combes.

Le groupe a été unanime à penser que le cabinet qui succèdera au ministère Combes ne doit faire appel à la collaboration d'aucun des dissidents.

Le groupe, après s'être prononcé pour une entente avec le groupe socialiste ann d'obtenir que la Séparation des Eglises et de l'Etat soit mise en tête du programme de réformes, s'est ajourné à mercredi.

Au Groupe socialiste

Le groupe socialiste s'est réuni cet après-midi pour examiner la situation.

Après un échange de vues, la suite du débat a été renvoyée à demain.

Comme la gauche radicale-socialiste, le groupe est décidé à n'accorder sa confiance qu'à un ministère qui se présentera avec le programme du cabinet Combes, approuvé par la Chambre et qui ne comprendra aucun des dissidents.

Interview d'un député ministériel

BRUITS DE COULOIRS

(De notre rédacteur parlementaire).

La question qui se pose aujourd'hui est celle de savoir qui prendra la succession du ministère Combes et qui fera appeler M. Loubet.

« Toutes les combinaisons républicaines sont possibles, à l'heure actuelle, nous disait un député de la majorité, qui a constamment voté avec le Cabinet.

Mais il ne faudrait pas sous prétexte de « purisme » exclure d'ores et déjà ce qu'on a appelé les « dissidents ».

Il y a parmi eux des hommes de grande valeur dont la collaboration est utile au parti républicain.

D'ailleurs, si on veut former un cabinet s'appuyant sur tous ceux qui, au lendemain des élections de 1902 votèrent l'approbation du ministère Waldeck-Rousseau et qui se *retrouvèrent hier pour approuver le pro*gramme, il ne peut être question d'éliminer telle ou telle personnalité. L'union est indispensable pour faire un travail utile. Dix-huit mois nous séparent des élections. Ce délai doit être employé à réaliser au minimum la loi de deux ans et une ou deux réformes qui ont été indiquées dans l'ordre du jour de M. Bienvenu-Martin. »

La candidature de M. Brisson a été nettement posée par M. Combes qui voudrait l'avoir comme successeur. Les personnes autorisées disent que l'ancien président de la Chambre n'a qu'un désir : c'est de rester à son banc de députés ; il est fatigué et le pouvoir, à l'heure actuelle, est plutôt un fardeau lourd à porter. Cependant, de vives instances sont faites auprès de lui par des membres influents du parti républicain. Notre avis est qu'il pourrait fort bien être appelé par M. Loubet comme une marque de déférence à l'égard du vieux républicain dont la vie a été toute consacrée à la défense du régime de liberté. L'autre combinaison est celle de M. Rouvier. On cite des noms : MM. Etienne, Thompson, Merlou, Antonin Dubost, comme ses principaux collaborateurs. On avait même parlé de Briand. Celui-ci qui traverse la salle des Pas-Perdus et que quelques confrères appellent déjà « Monsieur le Ministre » répond avec son sourire sarcastique : « Allons, allons, ne me faites pas guillotiner avant la lettre ! »

On indiquait aussi Millerand comme faisant partie de cette combinaison. La vérité, c'est que toutes ces informations ne reposent sur rien de sérieux.

Différents groupes se sont réunis aujourd'hui pour examiner la situation politique. Nous savons que la gauche radicale-socialiste après une discussion, bien que rien n'ait été communiqué à la presse, aurait décidé qu'elle ne pouvait pas soutenir un ministère Rouvier, alors qu'on savait que celui-ci était un de ceux qui, dans le cabinet Combes, était opposé à la Séparation.

D'autre part, les républicains de gauche, qui sont bouilleurs de cru, déclarent ne pouvoir accepter un ministre qui les a combattus.

A la dernière minute, on parle de Sarrien ou de Jonnart comme président du Conseil. C'est encore une combinaison de vingt-quatre heures !

R. P.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance levée en signe de deuil

Paris, 16 janvier. — La séance est ouverte à deux heures dix, sous la présidence de M. DOUMER, qui s'exprime ainsi :

« Je suis assuré d'être l'interprète des sentiments unanimes de la Chambre en lui proposant d'envoyer à M. le Président de la République le témoignage de notre profonde sympathie et de manifester la part que nous prenons à sa douleur en levant immédiatement la séance en signe de deuil ». (Applaudissements).

M. COMBES s'associe à ces regrets.

« Je demande, dit-il, la permission d'associer le gouvernement aux sentiments de profond respect et de vive sympathie qui viennent d'être exprimés par M. le président de la Chambre, et je suis convaincu que les paroles qui ont été prononcées répondent également aux sentiments les plus intimes du pays tout entier ». (Applaudissements).

La séance est levée à deux heures vingt.

Séance demain à deux heures.

COMMISSION DU BUDGET

M. Cochery élu Président

Paris, 16 janvier. — La commission du budget s'est réunie cet après-midi pour procéder à l'élection d'un président en remplacement de M. Doumer.

M. DOUMER, en prenant place au fauteuil, déclare qu'il a tenu à venir lui-même exprimer sa très vive reconnaissance à ses collègues et à les assurer de ses sentiments affectueux.

Les rapports qu'il a toujours eus avec eux ont beaucoup facilité leurs travaux et les discussions de la Chambre.

Il tient à exprimer aussi sa gratitude avec trois commissions précédentes dont l'œuvre fut si importante et si délicate.

Au moment où il est appelé par la confiance de ses collègues à d'autres *fonctions*, il désira rappeler combien lui fut agréable son étroite collaboration avec la commission du budget dont les efforts en faveur des œuvres d'enseignement et de solidarité sociale et le souci de la défense nationale ont été constants.

Il compte que ses relations resteront aussi étroites avec ses excellents amis de la commission du budget et les assure de toute son affection.

Ces paroles ont été unanimement applaudies. M. KRANTZ, en qualité de plus ancien vice-président a pris possession du fauteuil.

M. SALIS demande à la commission de désigner comme successeur à M. Doumer, M. Krantz. Celui-ci déclare n'être pas candidat et prie ses collègues de vouloir bien voter pour M. Georges Cochery, disant que lui-même voterait pour celui-ci.

M. Georges Cochery est élu président de la commission du budget à l'unanimité des membres présents, environ vingt-cinq.

DISCOURS DU PRESIDENT

En prenant possession de la présidence de la commission du budget, M. COCHERY a prononcé le discours suivant :

« La Chambre nous a pris le président qui, depuis trois ans, conduisait avec vigueur et clarté les travaux de la commission du budget.

» Je vous adresse mes vifs remerciements de l'honneur que vous me faites en m'appelant à occuper pour la quatrième fois ce fauteuil.

» Je suis particulièrement touché de la cordialité et de l'unanimité de votre choix. Je n'aurai qu'à suivre, avec le concours amical de nos chers vice-présidents, de notre vaillant rapporteur général, les traditions de travail que nous laisse notre ami M. le président Doumer.

» La commission a terminé une partie importante de sa mission. Les rapports ont été prêts en temps utile ; elle n'a aucune responsabilité dans le retard du vote du budget.

» Pour l'œuvre qu'il lui reste à poursuivre une pensée commune inspire tous ses membres de la volonté de restreindre au strict minimum le déplorable expédient des douzièmes provisoires.

» Nous nous y attacherons de toutes nos forces et parce que notre rôle est de défendre résolument la régularité financière, et parce qu'il faut permettre à la Chambre d'aborder après le budget et de résoudre les grands problèmes soulevés devant elle.

» Les réformes nécessaires d'ordre social ou fiscal auront fatalement une répercussion financière. La prudence et la sincérité dans la préparation de nos propositions budgétaires et la fermeté dans leur décision sont donc indispensables, non seulement pour maintenir et fortifier l'indiscutable solidité de nos finances, mais aussi pour permettre à l'union large et féconde des républicains pour les réformes et par les réformes d'aborder et de passer des promesses ou des *démonstrations aux réalités du progrès démo*cratique ».

LA MORT
de la mère du président Loubet

CONDOLEANCES OFFICIELLES

Paris, 16 janvier. — Le Président de la République a reçu, hier soir et ce matin, la visite des membres du gouvernement, des présidents et des bureaux des deux Chambres, des représentants des gouvernements étrangers, de diverses personnalités politiques et de quelques amis intimes qui sont venus lui offrir leurs condoléances à l'occasion de la mort de Mme Loubet mère.

Depuis midi, toutes les réceptions ont été suspendues et le Président s'occupe des préparatifs de son départ qui aura lieu ce soir à neuf heures vingt. En raison des circonstances politiques, M. Loubet ne fera qu'aller et venir et rentrera à Paris aussitôt après les obsèques, c'est-à-dire mercredi.

Le Président partira par la gare de Lyon, *un wagon spécial sera intercalé dans le ra*pide de Marseille, qui s'arrêtera à Montélimar.

Toutes les réceptions qui devaient avoir lieu à l'Elysée, sont contremandées.

Le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie, s'est rendu ce matin, à l'Elysée, pour présenter au président les condoléances de son souverain. Le gouvernement espagnol a adressé au président un télégramme de condoléances. Dès qu'il eut appris le malheur qui frappe M. Loubet, le bey de Tunis a prié le résident général de France de transmettre au président l'expression de sa sympathie attristée. Dans la loge du concierge de l'Elysée, l'affluence des personnes qui viennent signer le registre est de plus en plus considérable.

Le conseil d'administration de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture a envoyé à M. Loubet l'adresse suivante :

« Le conseil d'administration de la *Société* nationale d'encouragement à l'agriculture réuni en séance, a à cœur de vous exprimer, ainsi qu'à Mme Emile Loubet, ses sentiments de respectueuse condoléance dans le malheur qui vous frappe. Cette respectueuse sympathie est partagée par tous les membres d'une Société qui a eu le grand honneur de vous avoir comme président à différentes reprises ».

LES OBSEQUES

M. Loubet assistera demain, à dix heures du matin, à Marsanne, aux obsèques de Mme Loubet, sa mère, et sera de retour à Paris mercredi matin.

On assure que les funérailles seront des plus simples.

Les Fiches militaires

Le cas du commandant Bégnicourt

Paris, 16 janvier. — M. Vallé, garde des sceaux, qui avait été saisi, vendredi, de l'avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur concluant, à l'unanimité, à la radiation du commandant en retraite Bégnicourt et du projet de décret prononçant cette radiation, a reçu ce matin le dossier de l'affaire.

Ce dossier contient : le texte des plaintes adressées à la grande-chancellerie contre M. Bégnicourt par le général Lacoste et le colonel de Raucougne ; les résultats de l'enquête faite à Saint-Quentin par la commission composée de trois légionnaires nommés par le grand-chancelier et devant laquelle M. Bégnicourt a refusé de comparaître, alléguant le procès qu'il intente aux journaux où furent publiées les fiches dont il est l'auteur ; enfin le rapport du général Mourlan au conseil de l'ordre.

Ce rapport, relève à la charge du commandant en retraite Bégnicourt, trois sortes de faits. Ce sont :

1. Les actes de délation commis par M. Bégnicourt *contre le général Lacoste et le colo*nel de Raucougne en envoyant au Grand Orient les fiches que l'on connaît ;

2. Le caractère mensonger des accusations portées dans ces fiches notamment au sujet du général Lacoste qualifié de réactionnaire et de clérical, alors que l'enquête faite à Saint-Quentin a démontré la parfaite correction au point de vue politique de cet officier ;

3. Le préjudice que les fiches de M. Bégnicourt ont pu avoir causé au général Lacoste, car cet officier, en situation d'être promu divisionnaire, ne l'a pas été et a dû prendre sa retraite comme brigadier.

Ce sont les conclusions de ce rapport que le conseil de l'ordre a ratifiées jeudi matin, non pas seulement à l'unanimité des présents, mais à l'unanimité des douze membres qui composent ce conseil. Aucun d'eux, en effet, ne s'était excusé. Tous avaient tenu à venir prendre leur part de responsabilité. C'est ainsi que le général Mensier, qui est âgé de soixante-quinze ans et malade, a fait exprès le voyage d'Antibes à Paris pour ne pas paraître se dérober à son devoir.

Rappelons que le conseil de l'ordre se compose de MM. le général Florentin, grand chancelier, Lagarde, secrétaire général, Bonnat et Lavisse, membres de l'Institut, Forichon, premier président de la Cour d'appel de Paris, Dislère, président de section au Conseil d'Etat, Doniol, inspecteur général des ponts et chaussées, Lozé, député, ancien ambassadeur, les généraux Marchand, Mourlan et Mensier, le vice-amiral Puech.

Le conseil de l'ordre émit son avis jeudi matin. Dans l'après-midi du même jour, le général Florentin allait à l'Elysée le communiquer au président de la République qui est « chef souverain et grand-maître de l'Ordre », et avec qui, d'après le décret de 1852, « le grand-chancelier travaille directement ». *Le général Florentin venait rendre compte* au grand-maître et lui soumettre, conformément à l'avis unanime du conseil, un projet prononçant la radiation du commandant Bégnicourt pour fautes contre l'honneur.

C'est en effet, au président de la République *qu'il appartient de prononcer l'exclu*sion d'un membre de la Légion d'honneur ainsi qu'il résulte de l'article 46 du décret de 1852.

« Le chef d'Etat peut suspendre, en tout ou partie, l'exercice des droits et prérogatives, ainsi que le traitement attaché à la qualité de membre de la Légion d'honneur, et même exclure de la Légion, lorsque la nature du délit et la gravité de la peine prononcée correctionnellement paraissent rendre cette mesure nécessaire ».

Comme, d'autre part, en vertu de la Constitution de 1875, tous les actes du président de la République doivent être consignés par un ministre, le grand chancelier se rendit vendredi matin au ministère de la Justice et remit au garde des sceaux l'avis du conseil de l'ordre et le projet de décret conforme.

M. Vallé, comme il l'a dit à la Chambre samedi, réclama le dossier de l'affaire. Il l'a reçu ce matin.

Le colonel Dominé

ET LA LEGION D'HONNEUR

Paris, 16 janvier. — On a annoncé que le lieutenant-colonel en retraite Dominé, n'avait pas accepté la croix de commandeur de la Légion d'honneur qui venait de lui être décernée et que son refus avait été envoyé au président de la République.

Nous croyons savoir que le colonel Dominé lorsqu'il apprit qu'il était proposé pour cette promotion, écrivit au grand-chancelier de la Légion d'honneur pour le prier de l'ajourner. *Le grand-chancelier reçut cette lettre trop* tard pour pouvoir déférer au désir du colonel, et c'est ainsi que le décret a paru au *Journal Officiel*.

LE CAS DU GÉNÉRAL PEIGNÉ

Le commandant du 9e corps au Ministère de la guerre. — Bruts de couloirs. — Une délégation du groupe radical-socialiste chez M. Berteaux. — Déclaration du Ministre.

Paris, 16 janvier. — Le général Peigné a été reçu par M. Berteaux, ministre de la guerre.

La nouvelle s'est répandue à la Chambre que le Ministre de la guerre avait mis en demeure le général de demander sa mise à la retraite, décidé à le frapper s'il s'y refusait.

Le général Peigné aurait répondu à M. Berteaux qu'il attendrait la décision du ministre, car il n'avait pas à la devancer.

Le groupe radical-socialiste ému de ces bruits a envoyé une délégation près du Ministre de la guerre composée de MM. Bienvenu-Martin, président ; Gouzy et Buisson, pour lui demander des explications sur cet incident.

M. Berteaux a répondu qu'il n'avait pris aucune décision et que le bruit qui avait causé cette émotion n'était pas fondé.

La délégation n'a pu que prendre acte de cette déclaration du ministre.

L'élection sénatoriale de la Réunion

UN MINISTERIEL ELU

Paris, 16 janvier. — C'est aujourd'hui seulement que le ministère des colonies a reçu les résultats de cette élection qui a eu lieu le 8 janvier.

Il s'agissait de remplacer M. Drouhet, sénateur, républicain ministériel, décédé. M. Drouhet entra au Sénat à une élection partielle, en septembre 1890. Il fut réélu aux deux renouvellements partiels de 1894 et de 1903. A cette dernière date, en particulier, il fut renommé par 200 voix sur 211 électeurs inscrits.

Voici le résultat du scrutin du 8 janvier :

MM. Brunet, député, ministériel 103 Elu
Crépin, antiministériel — 97

L'Incident de Marseille

DUEL CHANOT-CREMIEUX

Marseille, 16 janvier. — A la suite de l'incident que nous avons relaté hier, une rencontre a été décidée entre M. Chanot, maire de Marseille et M. Crémieux, conseiller de préfecture.

Elle a eu lieu ce matin à dix heures et demie. L'arme choisie était l'épée de combat.

A la deuxième reprise, M. Crémieux a été légèrement blessé au bras.

Les adversaires se sont serré la main à l'issue du combat.

A L'ÉTRANGER

La Grève des Mineurs Allemands

Intransigeance patronale. — Un défi aux ouvriers. — La grève générale certaine.

Essen, 16 janvier. — Le syndicat patronal minier a repoussé toutes les réclamations des délégués ouvriers et refusé même absolument d'entrer en pourparlers avec eux à ce sujet.

La réponse du syndicat patronal a été mise à la poste ce matin seulement, de sorte que lorsqu'à une heure de l'après-midi les délégués ouvriers se sont réunis pour délibérer, elle ne leur était pas encore parvenue.

Le « Berliner Tageblatt » publie une dépêche datée de Bochum annonçant le refus du syndicat de faire droit aux réclamations des mineurs et l'accompagne des réflexions suivantes :

« Ainsi qu'on doit malheureusement le craindre, cela signifie la grève générale.

» Bien que l'on n'eût pas admis que les propriétaires des mines accepteraient toutes les réclamations des mineurs, on pouvait cependant espérer qu'ils leur feraient certaines concessions qui auraient servi de base à de nouvelles négociations, mais cette croyance s'est évanouie. Or, comme les mineurs ne se soumettront pas sans combattre, il faut s'attendre, pour demain, à la grève générale.

Le contre-coup de l'arrêt du travail continue à se faire sentir dans l'industrie métallurgique, notamment dans les aciéries de Bochum, les aciéries et fonderies de Dusseldorf.

Des pelotons de gendarmerie arrivent toujours et sont répartis dans les diverses exploitations. D'ailleurs l'ordre n'est troublé nulle part.

LA GUERRE
Russo-Japonaise

A PORT-ARTHUR

Tokio, 16 janvier. — Le général Nogi, accompagné de son état-major, avec les chefs de division et les attachés militaires étrangers, a passé hier en revue, sur une place de la nouvelle ville, des détachements de toutes armes. Quelques russes ont assisté à la revue. On a salué les drapeaux des régiments, criblés de balles.

Les généraux ont parcouru ensuite à cheval les rues de la ville où le bombardement a laissé peu de dégâts visibles. Les femmes et les enfants, qui s'étaient habitués aux obus et qui ont demeuré pendant tout le siège dans leurs maisons, n'ont subi aucune perte. Pendant toute la durée du siège on a pu avoir du champagne.

Le 31 décembre, lorsqu'on sut que la capitulation était décidée, les soldats ont pillé un magasin où il y avait 5.600 bouteilles de vodka, et il s'est produit dans la rue de véritables orgies. Les troupes envoyées pour réprimer le désordre se sont mises de la partie.

Le général Stoessel à Nagasaki

Le « Kamakoura-Maru », ayant à son bord le général Stoessel et sa femme, est arrivé hier matin à Nagasaki.

A trois heures de l'après-midi, le général, sa femme, deux membres de l'état-major personnel du général Stoessel et sept officiers, ainsi que deux dames et six orphelins, débarquèrent dans les chaloupes du vapeur à la jetée Inasa, où ils furent reçus par un détachement de cinquante agents de police et plusieurs officiers de gendarmerie.

Le *général*, qui était revêtu d'une capote grise, paraissait en très bonne santé ; sa démarche était ferme. Il se rendit, accompagné de sa suite, dans une coquette villa située sur la colline Inasa.

Plusieurs officiers russes, ayant appris l'arrivée du défenseur de Port-Arthur, accoururent en hâte et le saluèrent au moment de son entrée dans la villa.

En Mandchourie

Les attachés militaires étrangers à l'armée japonaise iront cette semaine à Port-Arthur, où ils resteront quelques jours pour visiter la ville et les forts.

L'hiver actuel est exceptionnellement tempéré pour la région. De mémoire de Chinois, jamais il n'a fait aussi doux que pendant la dernière quinzaine à pareille époque de l'année. On a eu jusqu'à 16 degrés au-dessus de zéro et rarement moins de 10 pendant le jour. Les nuits elles-mêmes ont été relativement chaudes. La glace des cours d'eau s'amollit beaucoup.

Le chômage en Angleterre

118.000 SANS TRAVAIL A LONDRES

Londres, 16 janvier. — La question des sans-travail préoccupe tous les hivers les municipalités anglaises. Mais la situation est, cette année, particulièrement critique ; des mesures ont été prises pour parer au plus pressé, et le Parlement devra s'occuper de cette question dès les premières séances de la nouvelle session.

Le chômage industriel et agricole a jeté cet hiver, 13.350 artisans de plus qu'en dé-

---

comme de ceux qui empochaient la prime. Le pauvre duc est entre quatre planches dans son caveau de famille, mais il reste une petite créature qui vous porte ombrage. C'est l'enfant du défunt, le pauvre être à venir qui s'agite dans le sein de la malheureuse jeune femme qui a tout perdu en perdant son ami, mais qui pourrait s'adresser à la duchesse déjà mal disposée pour vous.

— Qu'en savez-vous ?

— Je lis les journaux et cette aversion se devine aux détails du drame de Fontaine-aux-Bois qui n'a rien de mystérieux, excepté pour ceux qui ont des yeux et ne veulent pas voir.

Le comte eut un sourire qu'il essaya de rendre dédaigneux et dit :

— Achevez. Je vous écoute. En venant chez vous, j'étais fort irrésolu. Je vous trouve infiniment intéressant et vous me donnez des conseils que je suis presque tenté de suivre.

— Des conseils ! Vous raillez !

— Allez toujours.

— Vous voulez donc supprimer l'enfant...

— Non.

— Ou rendre la mère impuissante vis-à-vis de la duchesse...

— Comment ?

— En lui enlevant les preuves qu'elle pourrait avoir de sa liaison avec le duc... ses lettres, ses papiers, qui sait ? Quelque testament peut-être, en un mot tout ce qui peut lui servir et vous nuire...

Le comte Xavier hocha la tête et murmura sans se prononcer :

— Si c'était possible...

Le docteur riposta :

— Tout est possible quand on le veut bien et qu'un peu de hasard nous vient en aide. Or, ce qui présenterait des difficultés dans une grande maison pleine de domestiques ou de surveillants devient facile dans l'unique chambre d'une pauvre fille malade, incapable de se défendre et même de savoir le plus souvent ce qui se passe autour d'elle...

— Vous dites qu'elle a une amie.

— On peut l'écarter.

— Vous avez réponse à tout.

— C'est que sans vous connaître, je réfléchissais à votre affaire. Depuis que le hasard m'a mis en rapport avec cette jeune fille et appris ce qui s'est passé, par quelques mots échappés à cette pauvre enfant dans le délire de la fièvre, je pourrais presque dire que j'attendais votre visite à chaque instant. Vous êtes venu en effet et en ce moment vous devez penser que c'est en vérité bien infâme ce que je dis.

— Pas beaucoup plus que ce que je fais moi-même.

— Si. Je suis le médecin de cette malheureuse. J'abuse de cette situation qui devrait me la rendre sacrée pour la vendre. Je suis aussi exécrable que le prêtre qui abuserait de la confession.

— Aussi ce sera cher ?

— Oui.

— Combien ?

— Que pensez-vous me donner ?

— Trente mille francs.

Le docteur secoua la tête.

Le comte dit :

— Quarante mille, cinquante...

— Je veux le double... cent mille...

— Oh !

— Croyez-vous que la duchesse ne me les donnerait pas si j'allais lui dire...

— Ce qui s'est passé entre nous ?

— Non. Je vous ai promis de ne pas vous trahir ?... Mais je pourrais servir ma pauvre malade sans vous accuser. Je dirais à la duchesse de Brévannes-Châteaufort : — Cette fille était adorée de votre petit-fils. En voici les preuves. Elle a des lettres, des promesses... Il y a eu des serments échangés. Son enfant sera le vôtre. Elle me bénirait et ma conscience serait en repos, tandis qu'avec vous...

— Elle vous reprochera de m'avoir servi.

— J'en ai peur.

Il s'arrêta devant le comte et demanda :

— Oui ou non ?

— Oui.

— Donc c'est convenu ?

— Je me fie à vous. Vous connaissez l'affaire mieux que moi. Vous m'apporterez tout ce qu'il peut y avoir d'utile à cette Jeanne Vernier dans sa chambre... Vous êtes médecin. Vous avez des moyens...

Le docteur acheva cyniquement, avec une amertume dans la voix et dans le regard :

— Qu'un malfaiteur ordinaire ne possède pas...

Le comte poursuivit :

— Vous me livrerez les pièces dont j'ai besoin et je vous compterai la somme.

— C'est bien ! Vous avez ma parole.

— Je vous donne la mienne.

— A bientôt.

— Oui, à bientôt.

Les deux hommes se séparèrent en échangeant à peine un léger salut de la tête.

Ils se méprisaient profondément l'un et l'autre.

Le docteur Florentin se mit à sa fenêtre et vit le comte s'éloigner dans la direction de la rue Royale.

Et alors son dégoût éclata :

— En vérité, prononça-t-il d'une voix irritée, cet homme est un des plus effroyables bandits qui soient au monde !

Et songeant alors à lui-même :

— Et toi qui consens à le servir contre une malheureuse qui te confie son existence, qu'es-tu donc ?

Mais pour la première fois depuis qu'il se débattait dans la vie, fils d'un pauvre officier de santé campagnard qui ne lui avait rien laissé, au milieu des tentations de Paris où il cherchait la fortune sans la trouver, c'était la première fois qu'une occasion venait à lui.

Et l'argent le tentait, l'argent le tenait, l'argent lui crispait les nerfs et le fascinait.

Il revint à son cabinet, souillé encore de ces offres et de sa lâcheté.

Et, s'arrêtant devant une glace, il se regarda pâle de honte et blêmissant de son infamie et se jeta à la face cette insure :

— Misérable !

XVI

Ecrasée !

Le comte de Rouvres avait encore une autre expédition à faire, d'autres précautions à prendre.

La lettre qu'il avait volée dans le pavillon du parc de Fontaine-aux-Bois lui traçait sa voie.

Le nid préparé en secret par le jeune duc de Brvannes pour sa colombe n'était pas difficile à trouver.

La rue de Florence est courte et le comte était taillé pour faire un policier de premier ordre.

Le deuxième concierge auquel il s'adressa en lui demandant l'appartement de M. André, l'arrêta en disant :

— Officier au douzième chasseurs ?...

— Parfaitement.

— C'est ici, au rez-de-chaussée, au fond de la cour...

— Vous avez la clef ?...

On ne se défie pas des gens qui arrivent dans une excellente voiture, attelée d'un trotteur de prix et conduite par un cocher qu'on doit juger du premier coup d'œil de bonne maison.

Le gardien de cet immeuble très moderne et pourvu de tous les perfectionnements, était lui-même très stylé, poli et habitué à recevoir du monde des classes les plus élevées.

Ce ne sont pas toujours les meilleures.

Lorsque le comte de Rouvres lui tendit sa carte en lui disant : — Je suis le cousin et l'héritier de votre locataire qui est mort, comme vous devez le savoir, et je viens régler cette petite affaire de location que je continuerai peut-être... le concierge mis par les journaux au courant de ce qui s'était passé, s'inclina très bas et dit :

— Si monsieur le comte le désire, je vais le conduire à l'appartement de M. André.

— Si vous voulez.

C'était en effet un simple rez-de-chaussée mais très élev au-dessus des deux étages de caves et de sous-sols de la maison.

On accédait à cette garçonnière par un vestibule véritablement pompéien.

Ce n'taient que mosaïques, marbres et vitraux des plus luxueux.

Le comte demanda au concierge :

— Il n'y a pas très longtemps qu'André avait pris cet appartement ?

— Dix-huit mois environ.

— Il n'y recevait qu'une seule personne ?

— C'est vrai.

— Toujours la même

— Toujours.

— Souvent ?

— Rarement au contraire. M. le duc était quelquefois quinze jours ou trois semaines sans venir ici.

— Son service le retenait à son régiment. Il ne vous a jamais amené aucun de ses amis ?

— Jamais, monsieur le comte.

— C'est bien. Laissez-moi. Allez à vos affaires. C'est vous qui entretenez cet appartement ?

— Oui, monsieur le comte.

— Préparez-moi la note de ce qui vous est dû.

— Bien, monsieur.

— Pour l'avenir, nous nous entendrons. Je conserverai cette petite location. Jusque-là, j'étais indécis... Nous sommes encore bouleversés de ce qui est arrivé.

Le concierge hasarda quelques mots de condoléances et s'esquiva.

Le véritable assassin du jeune duc de Brévannes restait maître de la place.

Là il pouvait mettre la main sur les secrets les plus cachés de sa victime, violer ses correspondances, s'emparer des reliques d'un amour désormais brisé.

L'appartement ne se composait que de trois pièces assez vastes, le vestibule, une délicieuse petite salle à manger et une chambre à coucher pourvue de tout ce qui peut flatter le goût d'une femme adorée.

Le comte ouvrit les meubles, fouilla les papiers du malheureux officier qui, à ses voyages à Paris, se plaisait dans cette retraite où il retrouvait le parfum flottant et doux de cette Jeanne dont il avait fait la joie et le but de sa vie.

(A suivre.)

BAPTÊME DELESPAUL HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGÉES — CHOCOLATS
LILLE, 98, rue Nationale, LILLE
C. D. 223.